

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2014

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1663)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 22

présenté par
Mme Nachury

ARTICLE 18 TER

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« général »

le mot :

« départemental ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnel.